

COMMUNE de GEISPOLSHEIM

(Département du Bas-Rhin)

ARRETE MUNICIPAL – ART 2024 - 117

portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement
Rue d’Erstein

Le Maire de la Commune de GEISPOLSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2542-1 et L2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l’entreprise Pontiggia de Hoerdts en date du 07 octobre 2024,

ARRETE :

Article 1^{er}.-

Les travaux d’extension de réseau et création d’un nouveau raccordement gaz sur un terrain sis au 07 rue d’Erstein, prévus à partir du lundi 21 octobre pour une durée de 10 jours, engendreront un empiètement sur la chaussée avec la mise en place d’une chaussée rétrécie.

Le stationnement sera interdit devant les immeubles sis au numéros 05 et 07.

La vitesse sera limitée à 20 km/h à l’abord et dans l’emprise des travaux.

Article 2.-

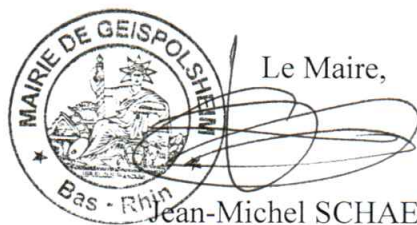
La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue pendant toute la durée du chantier par la société Pontiggia sous le contrôle des agents de R-GDS.

Article 3.-

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim,
- Mme la Présidente de Strasbourg Eurométropole - DEPN - Service des Voies Publiques,
- Mme la Présidente de Strasbourg Eurométropole – DEPN – Section CDV,
- M. le Directeur de l’entreprise Pontiggia de Hoerdts,
- Mme la Directrice de R-GDS,
- Archives.

Geispolsheim, le 07 octobre 2024



Le Maire,

Jean-Michel SCHAEFFER